

RENONCIATION PARTIELLE À L'EXÉCUTION



Programme d'exécution des ordonnances alimentaires Téléphone : 204 945-7133
352, rue Donald, bureau 100, Winnipeg (Manitoba) R3B 2H8 Télécopieur : 204 945-5449
ManitobaMEPinquiries@gov.mb.ca Sans frais au Canada : 1 866 479-2717

N° de dossier du Programme d'exécution des ordonnances alimentaires (le « Programme ») : _____

Créancier alimentaire : _____

Débiteur alimentaire : _____

Je, _____, créancier alimentaire désigné dans le dossier mentionné ci-dessus, renonce à mon droit au recouvrement et au versement des paiements alimentaires réguliers ou des arriérés comme suit :

Je renonce à l'exécution, au recouvrement et au versement des paiements alimentaires réguliers seulement à compter du _____ (AAAA/M/JJ). Les paiements d'aliments réguliers seront retirés de mon compte et l'exécution, le recouvrement et le versement de mes paiements alimentaires réguliers prendront fin. Le Programme continuera à exécuter, à recouvrer et à verser tout arriéré d'aliments impayé.

Je renonce à l'exécution, au recouvrement et au versement de tout arriéré d'aliments seulement. Tout montant d'arriéré dû à la date de la signature de la présente renonciation sera retiré de mon compte, et l'exécution, le recouvrement et le versement de ces arriérés prendront fin. Le Programme continuera à exécuter, à recouvrer et à verser les paiements alimentaires réguliers.

Il est possible d'annuler la présente renonciation par remise d'un avis écrit au Programme.

Pour renoncer à la fois aux paiements alimentaires réguliers et à tout arriéré, veuillez remplir et présenter le formulaire de renonciation à l'exécution qui se trouve sur notre site Web à www.gov.mb.ca/justice/courts/mep/index.fr.html.

Date

Signature

PIN